

ARBITRAGE CLUBS D4 - SAISON 2024/2025

Avant tout déplacement, bien s'assurer de la date, du lieu et de l'horaire. En cas d'indisponibilité, Il est indispensable de prévenir les équipes concernées par votre arbitrage le vendredi précédent le/les match(s) avant 14h. Le non-respect de cette dernière obligation sera sanctionné par une amende de **100 euros** (décision du comité directeur du district validée le 02 septembre deux mille vingt-quatre). Ne pas oublier de confirmer (dès le lundi matin) votre présence ainsi que le nombre de dirigeants impliqués (1-2-3) par mail : secretariat@footcantal.fff.fr

JOURNEE 05 & 06 AVRIL 2025

	CLUBS ASSURANT L'ARBITRAGE	DESIGNATION 1	DESIGNATION 2	DESIGNATION 3
POULE A	AS NEUSSARGUES 2		JORDANNE 2 / ST MAMET 2	TRIZAC / CHAUSSENAC
POULE B	AS PLEAUX RILHAC 2	AYRENS / LOUPIAC	GIOU M / REILHAC OM	CERE ET LANDES 2 / CRANDELLES 2
POULE C	US LABROUSSE	ANGL-SALERS / ALLY MAURIAC 3	QUATRE VALLEES 2 / YDES 2	CEZENS / LA CHAPELLE 2
POULE D	AS SANSAC 3	SAIGNES / VEBRET 2	VEZAC 2 / US DE LA CERE 2	JUNHAC MONTSALVY 3 / ALBEPIERRE

JOURNEE 12 & 13 AVRIL 2025

	CLUBS ASSURANT L'ARBITRAGE	DESIGNATION 1	DESIGNATION 2	DESIGNATION 3
POULE A	FC CEZALLIER ALAGNON	CARLADEZ GOUL / U S LABROUSSE	US DE LA CERE 2 / CARLAT	YDES 2 / FC ALLY MAURIAC 3
POULE B	AS VEBRET ANTIGNAC	NEUSSARGUES 2 / PLANEZE	LOUPIAC / GIOU M	CRANDELLES 2 / REILHAC OM
POULE C	CS VEZAC 2	PLEAUX 2 / TRIZAC	MARGERIDE / CEZENS	CERE ET LANDES 2 / JORDANNE 2
POULE D	E ST MAMET 2	CHAUSSENAC / ANGL-SALERS	QUATRE VALLEES 2 / SAIGNES	JUNHAC MONTSALVY 3 / PIERREFORT 2